

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

SEANCE du 18 AVRIL 2016

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 11 avril 2016, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents: M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. MEUNIER Alain, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. KOERCKEL Jacques

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Devis parvis de l'église
4. Avant-projet de l'extension de la salle communale
5. Poursuite de la programmation du renouvellement progressif de l'éclairage public
6. Décision modificative au budget suite à un examen de la préfecture
7. Divers

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Jacqueline LOMBARD, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 29 février 2016 dans la forme et la rédaction présentées

III) DEVIS PARVIS DE L'EGLISE

Le maire présente au Conseil Municipal, sur une feuille annexe, le tableau de comparaison des devis demandés aux entreprises.

- Le devis de l'entreprise SPIESS pour un montant de **14 774€ HT**

- Le devis de l'entreprise PINTO pour un montant de total de **12 313€ HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- *De retenir le devis présenté par l'entreprise PINO*
- *Donne autorisation au maire de signer le devis*

IV) Avant-projet de l'extension de la salle communale

Le maire présente les plans et l'estimation du bureau d'architecture et explique qu'il a possibilité d'obtenir une subvention de la région si le dossier est présenté pour le mois de juin, il propose également de demander une nouvelle étude ;

Le bureau d'architecture soumet une note d'honoraires de 3 600€ pour l'étude du projet réalisée .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré autorise le maire à mandater la note d'honoraire du bureau d'architecture qui sera amputée au compte 2031 en dépenses d'investissement 2016

V) POURSUITE DE LA PROGRAMMATION DU RENOUVELLEMENT PROGRESSIF DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire explique que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public il serait bon de poursuivre la programmation de celle-ci. Pour rappel la facture de la société KAH, du 5 novembre 2015 pour le remplacement de 9 lanternes s'élevait à 10 030.80€ TTC. Il propose de renouveler 10 à 12 lanternes pour cette année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré décide :

- *De renouveler, les lampes de la rue du Laegert, rue des rivières, rue du Fossé, impasse des Framboises, impasse des Bleuets*
- *Et autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires aux travaux de renouvellement de l'éclairage public*

VI) DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET SUITE A UN EXAMEN DE LA PREFECTURE

Le maire explique au Conseil Municipal que suite à un courrier recommandé de la Préfecture en date du 7 avril 2016, un contrôle de légalité a été effectué sur notre budget 2016. Il en ressort que « Le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5% des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section »

Un budget de 23 500€ est inscrit en section d'investissement au compte (dépenses imprévues) les crédits s'avèrent supérieurs au plafond autorisé.

(dépenses d'investissement s'élevant à 281 956.03€)

Nous sommes donc dans l'obligation de prendre une Décision Modificative au budget 2016 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENCES
COMPTE 020 dépenses imprévues	- 13 500.00€
COMPTE 21318 autres bâtiments publics	+ 13 500.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré approuve la décision modificative apportée au budget de la commune 2016

VII) DIVERS :

- Devis Paysage STUBER
- Achat du panneau voie sans issue
- Devis marquage route d'OSTHOFFEN
- Répartition des frais de fonctionnement groupe scolaire, à la demande d' une conseillère , la convention faite avec la commune de ITTENHEIM sera consultée afin de comparer les conditions de participation de la commune

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 9h40, en remerciant les conseillers de leur participation active.